

<p style="text-align: center;">CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 26 JUIN 2002</p>

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Présents : ARDEVOL Sophie, BARBIER Franck, BOGIALLA Jean-Pierre, BURY René, GARNIER Cyril, GOUGUEC Marguerite, RIFF Annick, SORGATO Dominique.

Excusés : BLAISE Michel, BONNEVILLE Elise, DULION Philippe, VANDENELSKEN Sylvain

Ont donné pouvoir : CHER René à GOUGUEC Marguerite, LAMBIN Pierre à GOUGUEC Marguerite, HUEZ Frédérique à ARDEVOL Sophie.

.....

Compte financier 2001 :

Jacques PILETTE fait le bilan financier de l'année 2001.

Les heures de formation initiales ont été très nombreuses et les prestations internes ont considérablement augmenté.

Il fait remarquer que le budget est assez juste, surtout en prévision de l'ouverture de nouvelles mentions.

Le compte financier est voté à l'unanimité .

Subventions :

Deux dossiers n'avaient pas été étudiés lors du dernier conseil d'administration :

- la demande de Sandy Mascart pour le record du monde de biking : pas de subvention car c'est une demande individuelle qui n'entre pas dans le cadre des événements impliquant un rayonnement pour l'UVHC.
- le gala de catch : subvention initialement refusée mais au vu du travail fourni par les étudiants et à l'organisation représentée par le gala, *Jacques PILETTE* propose de leur attribuer 450 euros. L'événement ayant eu lieu, les membres du CA proposent de bloquer la subvention pour l'année prochaine afin de financer de futurs événements.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

- l'association humanitaire EHOL a demandé une participation des instituts à hauteur de 90 euros pour financer une navette d'autobus pour les étudiants les soirs de zinzin.

Jacques PILETTE, d'accord sur le principe, a accordé dans l'urgence la subvention demandée.

Le CA approuve à l'unanimité a posteriori.

Règlement intérieur :

Les étudiants ont des craintes quant à la mise en place de la réforme 3-5-8 et aux restrictions que risquent d'imposer les parcours, notamment pour se préparer à la recherche (DEA, DESS) lorsque le parcours choisi initialement est « éducation et motricité » (CAPES).

Jean-Pierre BOGIALLA fait une remarque à propos de l'article 15 du règlement : la possibilité pour un étudiant absent de rattraper une séance avec un autre groupe. Que se passe-t-il si le problème se pose dans une activité de fin d'année? Quand peut-il rattraper ?

Jacques PILETTE répond que le problème se posera d'autant plus avec la réforme : l'étudiant qui rate un semestre le rattrapera comment ?
Il propose de revoir la rédaction de l'article 15.

Cyril GARNIER précise que l'alinéa du titre I mentionnant que les sorties sont maintenues à Bac+2 et Bac+4 est à prendre sous réserve.

Jacques PILETTE répond que ces sorties sont « provisoirement maintenues » jusqu'à nouvel ordre.

Article 13 : *Jacques PILETTE* propose d'ajouter une mesure transitoire quant à la validation des acquis, permettant aux étudiants de basculer de l'ancien système vers le nouveau système.

Le conseil vote à l'unanimité le règlement intérieur avec les modifications.

Jean-Pierre BOGIALLA revient sur l'article 1 du titre 4 précisant que des modules aux effectifs insuffisants ne seront pas ouverts. Il se prononce contre cet alinéa.

Dominique SORGATO approuve et s'oppose au règlement tant que cette mention y figure .

Jacques PILETTE indique que ceci peut poser un problème de rémunération (doit-on payer de la même manière un prof qui fait un cours à 2 étudiants qu'un prof qui en a 25 ?). De plus, la réforme 3-5-8 devrait permettre à un étudiant d'aller suivre ailleurs les spécialités non ouvertes chez nous.

Jacques PILETTE appliquera la décision du conseil mais précise qu'il en référera au Président de l'université, compte-tenu de la dépense qu'impliquerait l'ouverture de nombreuses options à petits effectifs. Même s'il comprend la nécessité de former les étudiants en fonction de leur choix, sa position de responsable de la gestion du budget impose une attitude raisonnable. Seuls les moyens supplémentaires accordés pour la réforme 3/5/8 permettent d'éventuels aménagements. De plus, la réforme prévoit l'auto formation qui peut résoudre le cas des petits effectifs.

Le conseil procède à nouveau au vote du règlement tel qu'il est rédigé :

Cyril GARNIER ne prend pas part au vote.

9 voix contre

Vote des responsables pour l'année 2002/2003

Les membres du conseil ne souhaitent pas voter à bulletins secrets.

Propositions :

- Directeur adjoint responsable des enseignements (remplace le Directeur des études) : *Cyril GARNIER* : **élu à l'unanimité.**

Dominique SORGATO quitte la séance et donne pouvoir à *Jean-Pierre BOGIALLA*.

- Responsable de la filière APA : *Eric WATELAIN* : **élu à l'unanimité.**
- Responsables de la filière Management du Sport : pré-licence : *Sébastien MALAPEL* ; pré-master : *Emmanuelle WALTER* : **élus à l'unanimité.**
- Responsables des stages :
 - Education et Motricité : licence 1 : *Colette PILETTE*
 - Education et Motricité : licence 2 : *Philippe COASNE, Dominique SORGATO*
 - Education et Motricité : licence 3 : *Philippe JOSPIN*
 - Maîtrise et IUFM : *Jean-Claude DUSSART, Joëlle COASNE*
- Concours CAPES/ Agrégation interne : *Jérôme GRAINDORGE*
- Recherche et relations internationales : *Franck BARBIER*

Tous les responsables sont élus à l'unanimité.

Calendrier :

Le conseil vote à l'unanimité le calendrier proposé pour 2002/2003.

A noter la nouvelle répartition annuelle avec 1^{ère} et 2^{ème} session en mai- juin. Plus de session en septembre.

Questions diverses :

Mademoiselle SPENCER présente ses services en matière de correction et de traduction d'anglais :

- traduction des textes présentant et réglementant la FSMS dans le cadre de l'espace européen de l'enseignement supérieur.